Les conditions à remplir

* Justifier d'un lien avec la ville de Notre Dame d'Oé.
* Le parrainage civil doit concerner un enfant mineur en bas âge.
* Le parrain et la marraine doivent être âgés de plus de 13 ans (âge de discernement selon la loi du 8.01.1999).

Ces conditions restent toutefois soumises à l'appréciation de M. le maire de Notre Dame d'Oé qui peut accorder des dérogations.

Les pièces à fournir

* Livret de famille et justificatif de domicile des parents
* Acte de naissance de l'enfant
* Carte d'identité des parents et des parrain – marraine
* justificatif de domicile du parrain et de la marraine

Conception - Impression : Sylvie Clochard - Chargée de com - Ville de Notre Dame d'Oé

Le parrainage civil

Ville de Notre Dame d'Oé

Guide pratique

Historique

Historiquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Le cadre législatif

Le parrainage civil n'est pas organisé par la loi et n'a donc aucune portée juridique. Il est à l'initiative du maire de la commune concernée. Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil. Les documents délivrés pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent donc aucune valeur juridique.

Un engagement moral

Le parrainage civil est donc un engagement moral à l'égard d'un enfant et de ses parents.

Par cet acte le parrain et la marraine s'engagent à lui venir en aide, et à suppléer aux parents en cas de défaillance ou de disparition en encore en cas de malheur familial.

Une adhésion aux valeurs républicaines

Sans préjuger des choix philosophiques et religieux que l'enfant pourra librement effectuer à l'âge adulte, le parrainage civil est destiné à le faire entrer dans la communauté républicaine, à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs communes de liberté, d'égalité, de fraternité.
Ce message de laïcité, de tolérance, favorisera son engagement futur libre et lucide, de citoyen car :
* toutes les opinions doivent être respectées pour autant qu'elles n'incitent pas à la violence ou le mépris contre une catégorie de personne.
* Aucune discrimination ne saurait naître en raison de l'âge, du sexe, de la religion, de la race d'un individu, de son appartenance sociale ou politique.

La cérémonie

Il n'existe pas de cérémonial préétabli. A Notre Dame d'Oé elle bénéficie d'un protocole similaire à celui des mariages. Elle est assurée par le maire ou un adjoint délégué.

L'engagement des parents et des parrain - marraine est consigné par écrit. Copie des actes est remise aux participants et conservée aux archives municipales.

Elle se déroule en mairie à l'heure définie avec les services municipaux.